

Info Flash

MOUVEMENT 2019

Mouvement des TRS et ex-Tdep

DERNIERE MINUTE !

Les collègues nouvellement nommés sur des postes de TRS et les ex-TDep viennent de recevoir ce samedi à 19h20 un mail de l'IA dans leur boîte mail académique afin de faire leur mouvement spécifique.

Nous avons contacté l'IA pour connaître la raison de ce retard depuis ce matin. Ils viennent de nous prévenir que l'envoi était en cours.

Vous êtes nombreux à nous contacter pour manifester votre inquiétude.

Nous demanderons un délai supplémentaire pour remplir votre mouvement car pour le moment, il faudrait toujours le rendre pour lundi 14h...

Nous partageons votre désappointement face à l'ensemble des problèmes techniques rencontrés pour ce mouvement et nous le déplorons... Comme vous, nous passons notre week end à scruter les informations en provenance de l'Administration...

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, des erreurs ou de vos questions sur ce mouvement particulier, une fois que vous aurez lu tous les documents.

Adressez nous un double de vos vœux à contact@snudifo13.org pour qu'on puisse suivre votre mouvement.

Bon courage et bon week end tout de même !

Fonctionnement du mouvement des TRS et ex-Tdep

Vous avez du recevoir hier (vendredi) un mail de M. LASSALLE (Secrétaire général de l'IA) vous informant de l'envoi d'un message sur votre boîte académique concernant la liste des postes accessibles pour vos affectations de l'an prochain.

Chaque TRS est rattaché à une école et donc une circo. **Vous aurez chacun.e une liste de postes (entiers ou fractionnés) concernant cette zone limitée.**

Cette liste de poste a été élaborée par les IEN et validée après quelques ajustements par les délégués du personnel lors du GT de jeudi 27 juin.

Vous devrez hiérarchiser vos vœux par ordre de préférence.

Le départage se fera de la façon suivante :

- 1/ Les anciens TDep sur la zone seront prioritaires sur la ou les fractions occupées cette année, uniquement sur leur vœu 1
- 2/ Les anciens TDep départagés par leur ancienneté dans le poste puis par l'AGS
- 3/ Les nouveaux TRS avec une priorité médicale au mouvement
- 4/ Les nouveaux TRS avec priorité de retour sur des fractions en éducation prioritaire (celles sur lesquelles ils sont cette année)
- 5/ Les nouveaux TRS avec départage à l'AGS puis par âge

Le projet d'affectation des TRS devrait être transmis aux organisations syndicales lors du GT CAPD du mercredi 3 juillet avant leur validation à la CAPD du jeudi 4 juillet.

Pour tout renseignement ou problème...

PERMANENCE téléphonique au **07.62.54.13.13**

et par mail à contact@snudifo13.org

Contactez vos délégués
du personnel
SNUDI FO 13

Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16
Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17
Franck NEFF - 07.62.54.13.13
Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35
Muriel LE CORRE - 06.86.93.58.32
Luc SALAVILLE- 06.61.14.39.19



Syndiquez-vous au SNUDI FO 13 pour 2019

En profitant de la cotisation aménagée « demi-année scolaire » (juin à décembre), uniquement pour les nouveaux syndiqués qui souhaitent adhérer cette année

**Bulletin d'adhésion (milieu d'année)
à télécharger >>ICI<<**

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (autant de mois restants en 2019).
Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans le CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réforme, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Toutes les informations à suivre sur notre site pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !

